



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction Régionale
des Affaires Culturelles
Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Bénédicte QUILLIEC
Gestion Ille-et-Vilaine (hors Rennes
Métropole)

Poste : 02.99.84.59.03
benedicte.quilliec@culture.gouv.fr

Réf : SRA/ 23-1711

Rennes, le 10 août 2023

Monsieur le Directeur départemental des
Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine
Bureau de l'environnement et de l'Utilité
Publique
81 Boulevard d'Armorique
35026 Rennes Cedex 9

A l'attention de Mme Ninon Collier

Objet : Demande de déclaration d'utilité publique
ZAC *Multisites Le Champ Marqué* – **SERVON-SUR-VILAINE (35)**

Par courriel du 12 juillet 2023 vous avez consulté la Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, dans le cadre d'une demande de déclaration d'utilité publique sur la commune de **Servon-sur-Vilaine (22)**.

Après examen du dossier, je vous informe que du fait de la vaste superficie de l'aménagement (18,9 hectares), de la nature et de l'impact des travaux envisagés et de la sensibilité archéologique de ce secteur, je serai amené à prescrire un diagnostic archéologique préalablement aux travaux prévus pour la construction de la ZAC *Multisites Le Champ Marqué* conformément aux dispositions prévues par l'article L.522-4 du Code du patrimoine.

Il conviendra donc que le Préfet de Région (Ministère de la Culture, Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie) soit saisi de ce dossier, conformément aux modalités prévues par le Code du patrimoine, livre V. Lors de cette saisine, il conviendra de transmettre le dossier de réalisation de la future ZAC avec l'emprise des travaux soumis à aménagement (plan parcellaire, références cadastrales, emplacement du projet sur le terrain d'assiette, notice précisant les modalités techniques envisagées pour l'exécution des travaux), ainsi que tous les éléments susceptibles de préciser l'impact des travaux envisagés sur le sous-sol.

Direction régionale des affaires culturelles
Hôtel de Blossac, 6 rue du Chapitre, CS 24405
35044 RENNES cedex
Téléphone 02 99 29 67 67
<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Conformément aux dispositions prévues par l'article R.523-14 du Code du patrimoine, le pétitionnaire dispose également de la possibilité de demander une prescription de diagnostic archéologique anticipée. Dans ce cadre, je vous rappelle que la redevance d'archéologie préventive correspondante est due par le demandeur, conformément au dernier alinéa de l'article L.524-4 du Code du patrimoine.

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice régionale des affaires culturelles,
Pour la Directrice régionale



Yves MENEZ
Conservateur régional de l'archéologie

Copie : Mairie de Servon sur Vilaine
P.J. : 1 Fiche DVRD



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale
des Affaires Culturelles
Service régional de l'archéologie**

**Demande volontaire de réalisation anticipée
de diagnostic archéologique**

sans attendre la fin de l'instruction préalable aux travaux

Articles R523-12 et R523-14 du Code du Patrimoine

(Joindre un plan de situation et un plan parcellaire où figure l'emplacement du projet)

Nom du pétitionnaire :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

Coordonnées du maître d'ouvrage, si différent du pétitionnaire :

Aménageur public

Aménageur privé

Statut (S.A., Sàrl, Sasu, etc.) :

N° de Siret

N° sécurité sociale si aménageur particulier

Nature et destination du projet : étude d'impact carrière

ZAC

autorisation d'urbanisme (PD, PC, PA)

Autre (précisez) :

Surface du projet :

Département

Commune

Cadastre année

section(s)

parcelle(s)

Nom et adresse du propriétaire des terrains (si autre que le pétitionnaire) :

(Joindre l'autorisation du propriétaire afin de procéder à un diagnostic archéologique)

Les travaux affectent-ils le sous-sol ?

Oui

Non

S'agit-il de travaux agricoles, forestiers ou pour la prévention des risques naturels ?

Oui

Non

S'agit-il de logements à usage locatif construits ou améliorés avec le concours financier de l'Etat (article R524-27 du Code du Patrimoine) ?

Oui

Non

S'agit-il d'un logement individuel pour vous-même ?

Oui

Non

Opération par tranche(s)

Oui

Non

Nombre de tranches :

Année de début :

Année de fin (indicative) :

Descriptif sommaire du projet et modalités techniques envisagées pour la réalisation des travaux :

Occupation actuelle du terrain : Prairie Cultures Friche Verger
Espace urbanisé Autre (préciser)

Indiquer si l'occupation du terrain a été source de pollution, par hydrocarbure par exemple.

Date de mise à disposition du terrain :

Date, signature et cachet du pétitionnaire